

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

SERVICE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

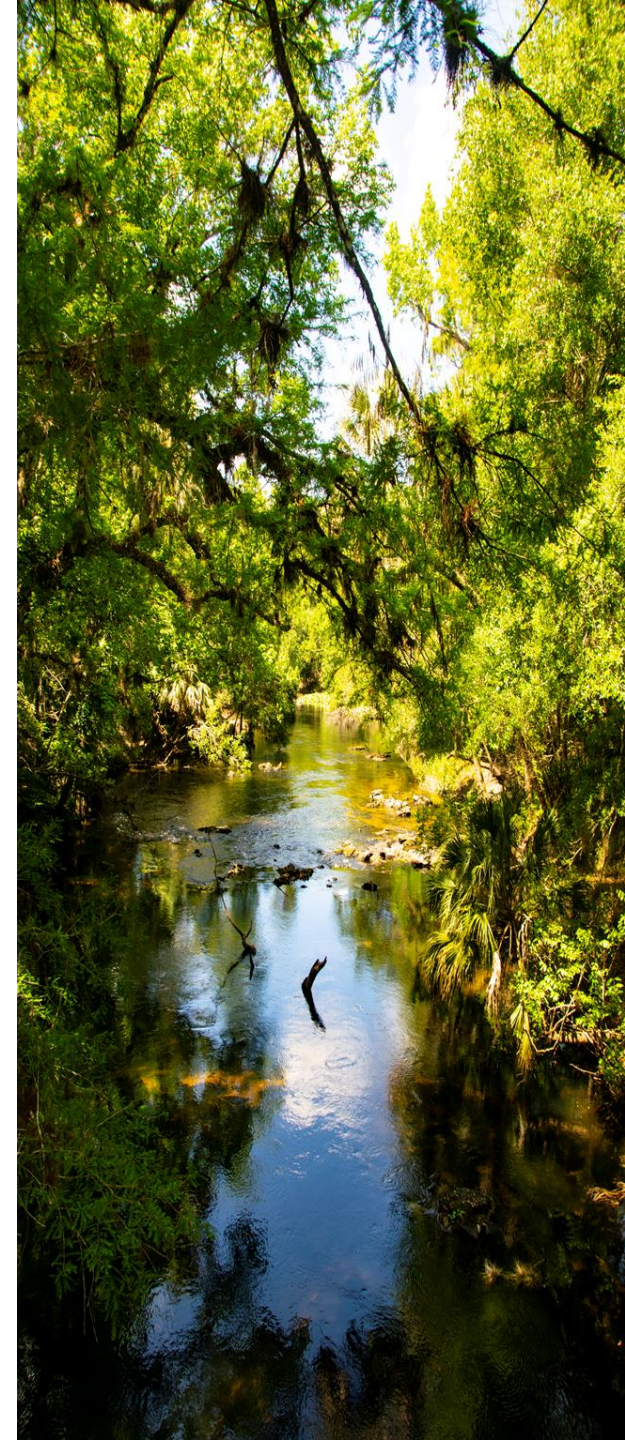




CADRE REGLEMENTAIRE

- ▶ Le présent rapport a pour objet de présenter les différents éléments permettant de débattre des orientations budgétaires pour l'année 2024 conformément à l'article L 2312-1 du code général des Collectivités Territoriales modifié par la loi n°2015-991 du 7 août 2015 (dite loi NOTRe), et au décret n°2016-841 du 24 juin 2016.
- ▶ Axes de présentation:
 - Hypothèses générales des dépenses et des recettes
 - Engagements pluri-annuels, notamment en matière d'investissement
 - Effectifs de la structure, conditions de rémunération, temps de travail et évolutions prévues
 - Éléments relatifs à la structure et gestion de l'encours de la dette

Mise à disposition du rapport au public par tous moyens dans les 15 jours.





Le service de l'assainissement non collectif comprend au 1^{er} janvier 2023

- ▶ 34 communes adhérentes
- ▶ Pour environ 10 000 installations





LE BUDGET

Exploitation

Dépenses

Charges courantes
Charges de personnel
Dotation aux amortissements...

Epargne brute

Recettes

Redevances ANC
Subventions d'exploitation
Recettes exceptionnelles

Investissement

Dépenses

« Boite aux lettres »
Autres dépenses d'investissement
(ordinateurs, serveurs, logiciels, mobilier,
véhicules...),

Recettes

Epargne brute (autofinancement)

« Boite aux lettres »
Amortissement des
immobilisations...



I - LA SITUATION FINANCIERE

Conformément à la délibération du 28 février 2019, les tarifs sont les suivants :

TARIFS 01/01/2024	TARIFS HT	TARIFS TTC
Faisabilité	60,00 €	66,00 €
Conception	130,00 €	143,00 €
Réalisation	180,00 €	198,00 €
Diagnostic et fonctionnement	180,00 €	198,00 €
Contrôle vente	290,00 €	319,00 €
Redevance pour prestation administrative	30,00 €	33,00 €
Frais de déplacement sans visite	40,00 €	44,00 €

Le principe des pénalités pour non-respect des règles liées au SPANC est maintenu.
Ces pénalités étant assimilables à des taxes, ne sont pas soumises à la TVA.



I - LA SITUATION FINANCIERE

- Le service assainissement non collectif connaît des difficultés pour équilibrer le budget car près de 85% des recettes sont issues des seules redevances facturées suite aux différents contrôles.
- Des pistes d'optimisation ont déjà été mises en œuvre en 2023 et vont se poursuivre en 2024 afin de réduire les frais de fonctionnement: développement de la dématérialisation, optimisation des prises de RDV, envois par mails privilégiés notamment
- Plusieurs campagnes de diagnostics continuent en 2024, avec également en parallèle les contrôles périodiques dans les zones à enjeux.

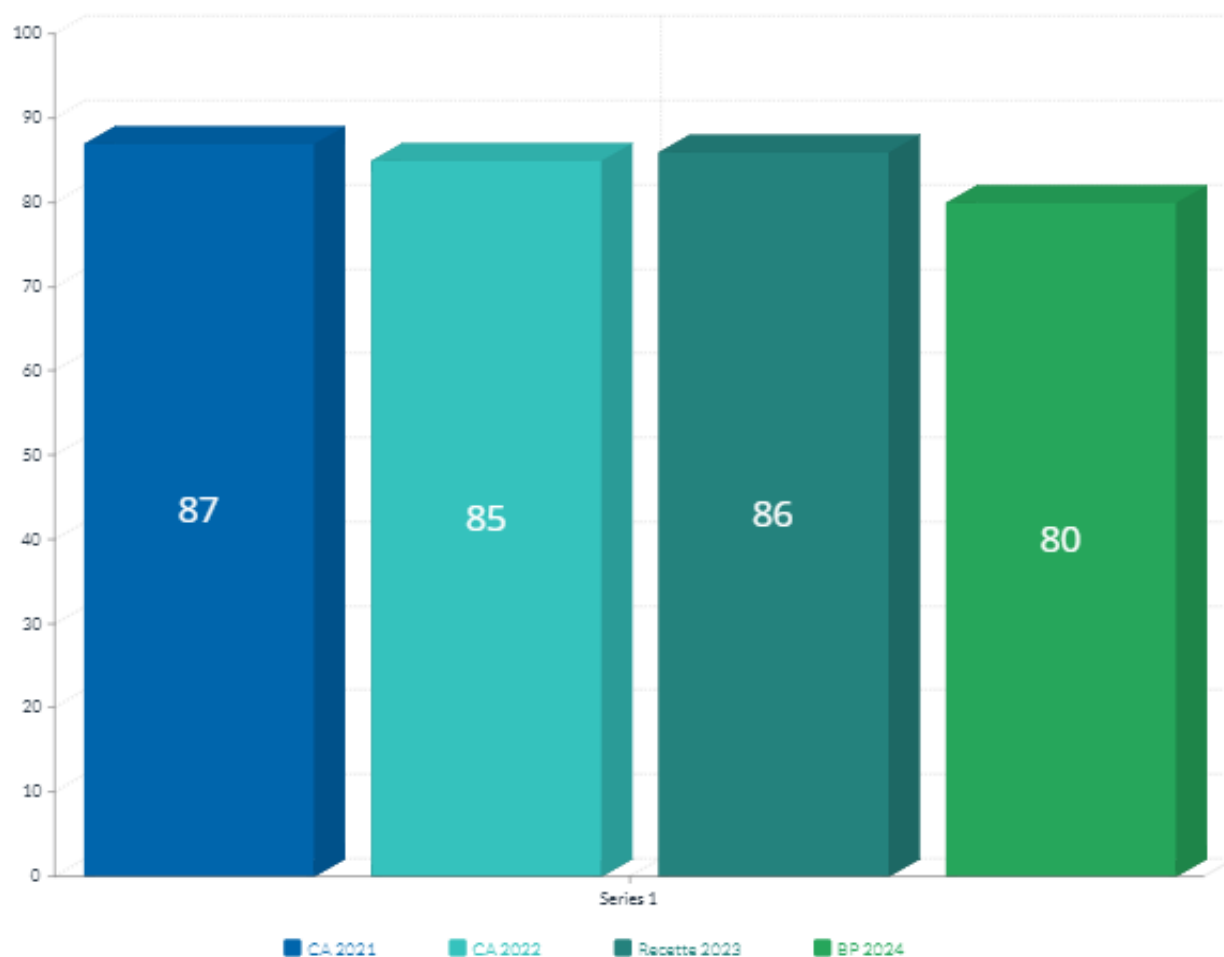


II - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A – RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes attendues du service s'élèvent à 248 022,00 € et correspondent aux prévisions de réalisation des différents types de contrôles par le service au regard de la programmation établie , aux pénalités identifiées suite aux démarches engagées en 2023, et au remboursement de salaires perçu à hauteur de 60 % pour le contrat PEC.

Part des redevances d'assainissement non collectif dans les recettes de fonctionnement en %





II - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

B – DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de gestion courante du service assainissement non collectif s'élèvent à 301 180,00 €.

Charges à caractère général pour un montant de 17 340 €.

L'évolution des dépenses est due principalement à l'inflation

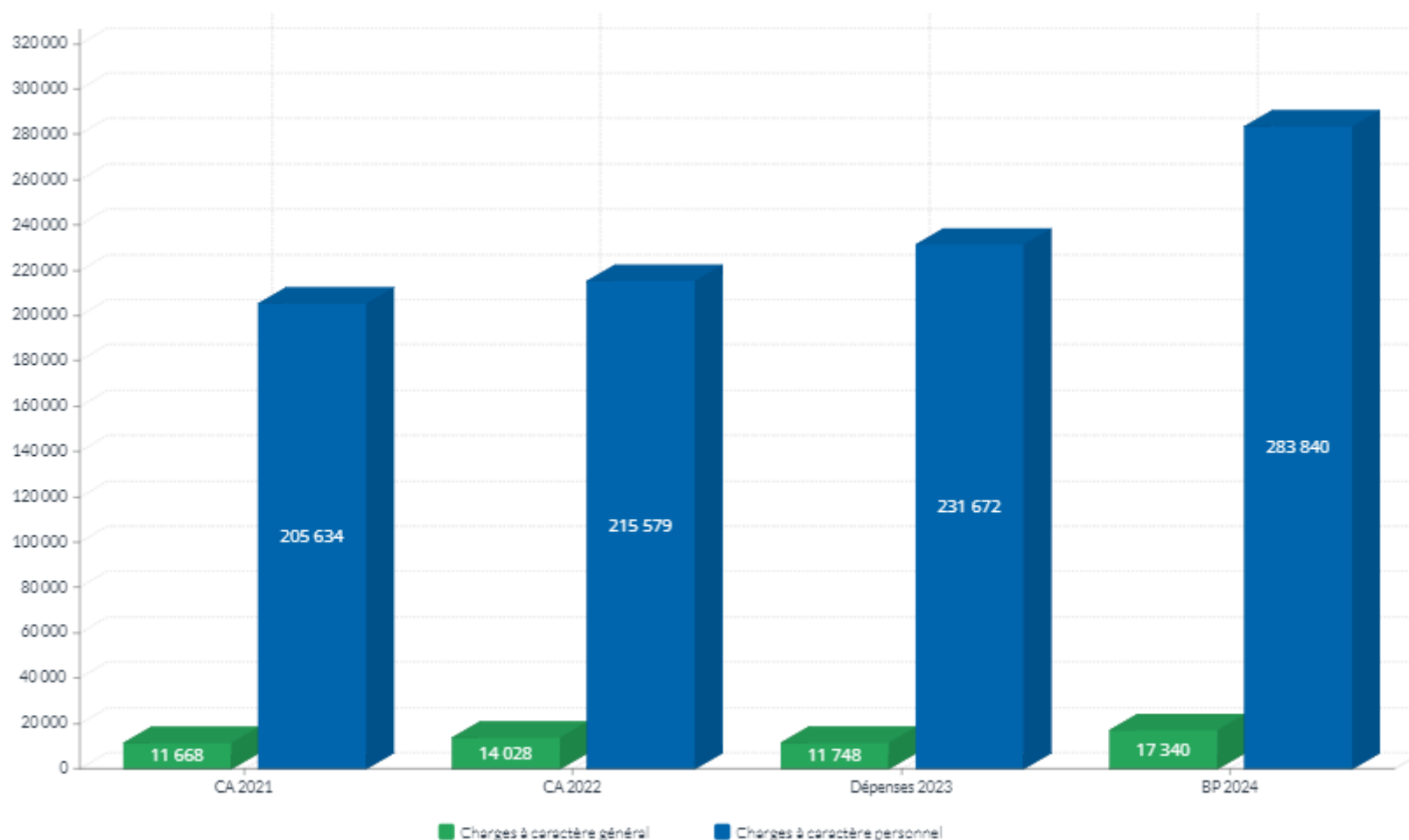
Charges de personnel pour un montant de 283 840 €.

L'évolution des dépenses de personnel est due à l'évolution de la carrière des agents et les charges sociales associées.



II - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

B - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT





III - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A – RECETTES D'INVESTISSEMENT

Aucun emprunt n'est prévu.





III - LA SECTION D'INVESTISSEMENT B – DEPENSES D'INVESTISSEMENT

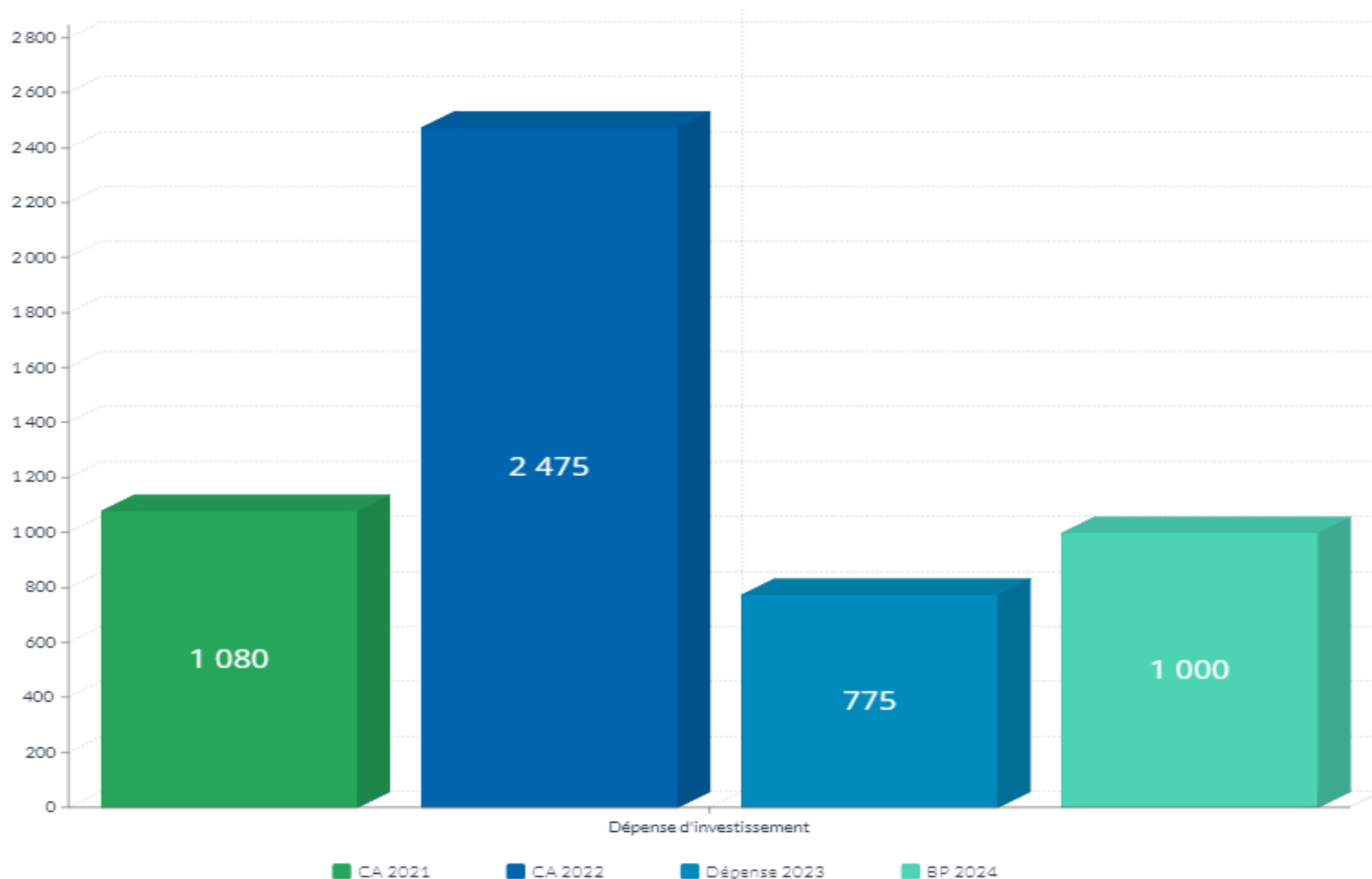
Les dépenses d'investissement s'élèvent à 1 000 € pour du renouvellement de matériel informatique.





III - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

B – DEPENSES D'INVESTISSEMENT





IV – L'ETAT DE LA DETTE

Aucun emprunt n'a été contracté pour ce service.



V – LE PERSONNEL

Les effectifs :

Au 31/12/2023, 3 agents au service administratif et 3 agents au service technique.

3 femmes et 3 hommes

5 agents emplois permanents

Au 18 septembre, 1 agent administratif est venu en renfort (contrat P.E.C. pour une durée d'un an)

Le montant de la masse salariale représente environ 93,72 % des dépenses de la section d'exploitation

Le temps de travail :

1 agent du service technique effectue, pour un temps complet, 35 h hebdomadaires.

1 agent au service administratif effectue un temps non complet, soit 20 h hebdomadaires.

1 agent au service administratif effectue un temps non complet, soit 30 h hebdomadaires.

3 agents effectuent un temps complet 38 h hebdomadaires.